

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 30 c  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur. . . . . 30 fr.  
Paris. . . . . 16  
Tous les mois. . . . . 8  
Poste: . . . . . 35 fr.  
Paris. . . . . 18  
Tous les mois. . . . . 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste. Chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 21 SEPTEMBRE 1886

## LE BUDGET DES CULTES

La Commission du budget a terminé l'examen des dépenses; il lui reste à étudier les recettes. Ce n'est pas le plus facile, car il lui manque 406 millions. Où les prendre? Pour équilibrer un budget en déficit, il y a trois moyens avouables: emprunter, surtaxer, économiser. Les économies sont faites; la Commission a rogné ce qu'elle croyait pouvoir rogner; le budget des dépenses est arrêté, et c'est précisément après avoir fixé le chiffre des dépenses qu'elle se dit avec stupeur: il manque 406 millions. Encore une fois, où les prendre?

C'est tout simple. Le budget des cultes n'est-il pas là? La première question agitée a été celle du crédit de 943,000 francs pour le traitement des évêques. Il a été rejeté par 5 voix contre 5 abstentions. Le budget des cultes trouvait supprimé par un septième de la commission!

« Mais si fort qu'on n'a pas osé persévérer dans cette voie. Un instant après, sur proposition d'un membre, par 7 voix contre 5 et 3 abstentions, le crédit a été voté, mais avec une diminution de 13,000 francs. Pour compenser ce sacrifice, on a pratiqué une coupe sombre dans le reste du budget. Le crédit de 4,028,000 francs pour le traitement des chanoines; la subvention de 400,000 francs pour le clergé français de Tunisie et de l'étranger; le crédit affecté aux dépenses de réparations des édifices diocésains, de 500,000 francs le crédit de 2 millions pour secours aux églises et aux missions. Encore a-t-il été stipulé que ce crédit serait exclusivement alloué à

ceux de ces édifices appartenant aux communes, sans qu'on puisse en distraire une fraction pour le mobilier.

Et après cela on viendra dire qu'on respecte le Concordat, puisqu'on ne supprime pas le budget des cultes! En effet, on se contente de le rendre illusoire. Il ne faudrait pourtant pas oublier que ce budget n'a pas été établi pour rétribuer le clergé, mais bien pour l'indemniser en partie des spoliations dont il a été victime sous la première révolution.

Les résolutions prises par la commission du budget seront blâmées par tous les hommes qui, à l'esprit de secte, préfèrent le bon sens, l'équité et le patriotisme.

### COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget s'est réunie de nouveau pour entendre le ministre des finances. M. Sadi-Carnot maintient toutes les dispositions principales de son projet. Il persiste à demander l'unité du budget extraordinaire. Il avoue un déficit de 479 millions. Il exprime l'espoir de l'atténuer en partie au moyen de l'augmentation du droit sur les alcools et de l'accroissement de l'importation des céréales.

### UN DÉMENTI

Les journaux ministériels publiaient ces jours-ci une note déclarant « absolument inexacte la nouvelle que le ministre du commerce avait adressé une circulaire aux préfets pour les engager à inviter les fonctionnaires à souscrire au capital de garantie de l'Exposition. »

Le Journal des Débats avait dit, lui, que cette circulaire avait été retirée; or, elle a été parfaitement envoyée et n'a jamais été retirée, car la Gazette d'Auvergne l'a détachée du rapport officiel présenté par M. le préfet Reboul au conseil général du Puy-de-Dôme et la publie intégralement. Elle est ainsi conçue:

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE. — DIRECTION DU CABINET ET DU PERSONNEL. — CABINET DU MINISTRE.

Paris, le 15 juin 1886.

« Monsieur le préfet, par décret en date du 8 novembre 1884, le gouvernement a décidé l'ouverture d'une exposition universelle à Paris, le 5 mai 1889, et cette décision est sur le point d'être définitivement ratifiée par les Chambres.

« Il importe donc de se mettre à l'œuvre sans retard, et vous aurez bientôt à instituer dans votre département des centres d'initiative et de coopération. La formation du comité départemental et des sous-comités d'arrondissements sera d'ailleurs l'objet d'instructions détaillées que je vous adresserai par une prochaine circulaire.

« Je dois seulement vous entretenir dès aujourd'hui de la participation de votre département à la Société de garantie formée en vue de l'exposition. Cette association, librement constituée dans les conditions prévues par la Convention et le Règlement dont vous trouverez ci-joint plusieurs exemplaires, a immédiatement obtenu d'importantes adhésions, et déjà, sans aucun appel à la publicité, elle a réuni à Paris un capital supérieur à sept millions. Les départements ne sauraient évidemment rester étrangers à cette souscription, et il vous appartient, monsieur le préfet, d'éclairer et de grouper les fonctionnaires, les industriels, les négociants et les agriculteurs qui tiendront à honneur de participer effectivement au succès de l'exposition et de prêter, dans ce but, au gouvernement un patriotique concours.

« En s'associant ainsi directement à l'œuvre commune, ils donneront la mesure de l'intérêt qu'ils y attachent et se désigneront, pour ainsi dire eux-mêmes pour le moment où vous aurez à faire appel à des dévouements déjà éprouvés.

« Je ne doute pas que votre initiative et votre exemple ne provoquent dans votre département un sérieux mouvement d'opinion, et je vous serai obligé de vouloir bien me communiquer, dès qu'il vous sera possible, le chiffre des souscriptions atteint

avec les noms et qualités des souscripteurs. » Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre du commerce et de l'industrie, Édouard LOCKROY.

Après M. Ferry, M. Boulanger, après M. Boulanger, M. Lockroy; il n'y a donc que des menteurs sous la République?

### LES SOCIALISTES ALLEMANDS

On écrit de Leipzig: Le premier procureur auprès du tribunal de Leipzig a fait publier l'avis suivant:

« Du 1<sup>er</sup> au 2 septembre, on a distribué à Leipzig un certain nombre d'exemplaires d'un Chant de marche pour l'armée allemande.

« Une récompense de 1,000 marcks est accordée à celui qui fera découvrir les auteurs ou les propagateurs de cet imprimé.

« Le chant dont il s'agit est une publication socialiste. »

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 septembre

Les cours de nos rentes ont fléchi légèrement: 3 0/0 82.57, 4 1/2 0/0 116.25.

Les obligations communales et foncières du Crédit Foncier, emprunt 1879, valent de 475 à 480. Les obligations 1885 sont à 437 et 438. Il y a donc sur ces titres une plus-value de 25 à 40 francs à gagner par les acheteurs. Actions 1,397.

La Société Générale est demandée à 462. La hausse ne peut pas tarder à s'accroître, étant donnée la marche régulière des services.

Les nouvelles qui circulent sur le marché représentent comme un échec très grave l'émission de l'emprunt Portugais. L'argent français se refuse à émigrer lorsqu'il peut rendre tant de services à l'intérieur. Les établissements de crédit soucieux de l'intérêt général n'auraient pas dû songer à une pareille tentative.

On est à 382 sur l'action de Panama. La période où le versement est exigible s'ouvre aujourd'hui. Dès qu'elle sera close, la reprise se fera elle-même.

Marché calme sur les actions de nos chemins de fer. Achats suivis sur les obligations.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA TANTE GIRON

Par René BAZIN

VII

Le voyage d'Annette et de Marthe s'acheva sans incident. A dix heures elles montaient, au moment des boeufs, la petite côte de l'Oudon, qui laisse la charrette; car la route était carrossable à Pouancé, et Mademoiselle d'Houlbelle, qui avait retenu, pour cette occasion, une berline et deux postillons, leur position. L'arrêt fut un peu long.

Le tour du père Gerbellière, qui était allé avec cette vague formule, de renouveler l'assurance avec tous les amis qu'il y comptait, n'avait pas été sans intérêt. Il se rendait chez sa sœur

partit donc un peu tard, et la nuit commença à tomber quand la berline approcha de la ville. Le bourg le plus arrosé de l'Anjou, pour lequel, s'ils l'avaient connu, eussent tiré de quelque bel adjectif significatif: « où l'eau coule sans nom qui l'avoisinent,

que de sources descendent qui ont de jolis noms: la Ceriselaie, les Soucis, les Ecrivisses, ou encore les Senonnettes et la Boire d'Anjou, affluents de Sémelon, sans parler de l'Alaize et de la Verzé, de vraies rivières, qui sont reines dans ce peuple de ruisselets. Comme tout cela chante dans les prés, et comme les prés sont verts!

La berline s'arrêta tout au commencement du bourg, et tandis que le postillon, aidé de Gerbellière, dételait les chevaux et déchargeait les bagages, les deux jeunes filles prirent les devants, et montèrent chez Francine.

A droite et à gauche des rues sombres, les résines s'allumaient dans les arrières-boutiques, mettant une lueur tremblante aux fenêtres des maisons. Annette, qui était venue une fois voir sa marraine, se souvenait vaguement de la route.

— Par ici, je crois bien, disait-elle; par là, m'est avis; à droite, à présent.

Avec deux ou trois renseignements demandés aux passants, la petite paysanne arriva droit au but.

Chez la marraine, il y avait huit jours qu'on travaillait plusieurs heures après la journée faite pour bien recevoir « Mademoiselle Marthe; » Francine et ses deux filles s'étaient torturé l'esprit pour deviner les goûts de la jeune châtelaine. Jamais on n'aurait de ligne assez blanc ni assez fin; jamais on ne pourrait trouver chez les voisines de confitures assez bonnes, ni chez le boulanger de tourtes

assez dorées pour cette hôtesse dont l'arrivée mettait en révolution le paisible logis de la maîtresse lingère. Non, certes, depuis dix ans qu'elle était établie sur la paroisse de la Madeleine de Pouancé, jamais la grosse Francine n'avait eu dans une semaine tant de projets, si peu de sommeil, tant d'impatience mêlée à tant d'appréhension.

Elle était debout sur le seuil de sa porte, dont elle occupait la largeur; ses deux filles, attentives au moindre bruit, se tenaient derrière elle, quand Annette et Marthe, glissant dans l'ombre, apparurent tout à coup près du logis. Maîtresse Francine sauta plutôt qu'elle ne descendit les deux marches en saillie devant sa maison, et serra les deux voyageuses toutes deux à la fois dans ses bras.

— Ah, mon Annette, ah, mademoiselle Marthe, quel bonheur! entrez donc! Venir de si loin! Vous êtes fatiguée, mademoiselle? Et mon frère? Ne craignez rien: nous allons vous soigner de notre mieux; ce n'est pas grand chose, mais nous vous l'offrons de bon cœur.

Puis ce fut le tour des filles de Francine d'embrasser leurs hôtes, de questionner et de s'excuser.

Pendant ce temps, Francine contemplait Marthe de Seigny, et de grosses larmes lui venaient aux yeux.

— Comme elle a grandi! je crois voir sa mère,

madame Geneviève, c'est son vrai portrait! Ah! mademoiselle Marthe, quand vous étiez petite, et que vous veniez voir madame Giron, vous retiriez du feu les pommes cuites du dîner, et vous vous sauviez les manger dans le jardin, et madame Giron riait. Va, si tu aimes encore les pommes cuites, ma mignonne, on t'en fera!

— Mais oui, je les aime toujours, répondait Marthe, qui avait saisi un mot du monologue de Francine, entre deux questions de ses filles.

— Voici l'escalier de votre chambre, disait Micheline.

— Et de la millière qui chauffe pour ce soir, disait Jeannie.

C'est dans deux jours la grande foire à Pouancé, disait Micheline.

— Demain, vous irez si vous voulez à la messe chez les Sœurs, disait Jeannie. Il y a une novice qui est de nos amies. Elle chante si bien! Elle a vingt ans!

— Votre âge, Mademoiselle, répliquait Annette.

— Mes bonnes amies, interrompait Marthe, j'irai partout où vous voudrez, je me trouverai bien partout avec vous, je suis toute heureuse d'être venue; seulement, vous êtes quatre pour me parler, et je ne suis qu'une pour vous répondre. Montons dans ma chambre, voulez-vous?

— C'est cela, dirent les filles de Francine. Elles laissèrent monter devant elles les deux

## Nouvelles militaires.

### MOUVEMENTS DE TROUPES.

Le quartier général de la 4<sup>e</sup> division de cavalerie sera transféré de Meaux à Sedan le 25 septembre.

Le quartier général de la 3<sup>e</sup> brigade de chasseurs a été transféré de Sedan à Verdun le 4<sup>e</sup> septembre.

Le quartier général de la 4<sup>e</sup> brigade de dragons sera transféré de Meaux à Sedan le 20 septembre.

Le quartier général de la 2<sup>e</sup> brigade de dragons sera transféré de Valenciennes à Meaux le 20 septembre.

La 3<sup>e</sup> brigade de cuirassiers passera à la date du 13 septembre à la 4<sup>e</sup> division de cavalerie et la 5<sup>e</sup> brigade passera à la 4<sup>e</sup> division de cavalerie.

Les quartiers généraux de ces brigades seront transférés à la même date : celui de la 3<sup>e</sup> brigade de cuirassiers du camp de Châlons à Paris, celui de la 5<sup>e</sup> brigade de cuirassiers de Paris à Sainte-Menehould.

En outre, les corps ci-après désignés, desdites brigades, changeront de garnison au cours du mois de septembre :

Le 14<sup>e</sup> régiment de chasseurs sera transféré de Sedan à Verdun ;

Le 8<sup>e</sup> régiment de dragons sera transféré de Valenciennes à Meaux ;

Le 9<sup>e</sup> régiment de dragons sera transféré de Cambrai à Provins ;

Le 22<sup>e</sup> régiment de dragons sera transféré de Provins à Sedan ;

Le 23<sup>e</sup> régiment de dragons sera transféré de Meaux à Sedan ;

Le 3<sup>e</sup> régiment de cuirassiers sera transféré du camp de Châlons à Versailles ;

Le 6<sup>e</sup> régiment de cuirassiers sera transféré du camp de Châlons à Paris ;

Le 7<sup>e</sup> régiment de cuirassiers sera transféré de Paris à Sainte-Menehould ;

Le 10<sup>e</sup> régiment de cuirassiers sera transféré de Versailles à Vouziers.

Le dépôt du 14<sup>e</sup> régiment de chasseurs restera à Bar-le-Duc, ceux des 22<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> régiments de dragons seront transférés à Reims, ceux des 7<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> régiments de cuirassiers seront transférés au camp de Châlons.

Les dépôts des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> régiments de dragons et des 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> régiments de cuirassiers seront réunis aux portions principales desdits régiments.

Tous ces mouvements seront terminés le 4<sup>e</sup> octobre 1886.

Le 3<sup>e</sup> régiment de hussards, stationné à Vienne, et le 8<sup>e</sup> régiment de hussards, stationné à Lyon, changeront entre eux de garnison à la date du 3 novembre prochain.

Le 9<sup>e</sup> régiment de chasseurs, stationné à Béziers, et le 13<sup>e</sup> régiment de chasseurs, stationné à Auch, changeront entre eux de garnison, vers le 20 novembre prochain.

Le 5<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, stationné à Senlis, sera transféré à Cambrai, et le 8<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, stationné à Maubeuge, sera transféré à Senlis, à la date du 3 novembre prochain.

voyageuses, et dans l'ombre de l'escalier, elles se faisaient des signes d'intelligence, les deux pauvres ouvrières se réjouissant déjà des surprises de la petite châteline.

Elles avaient tant travaillé, tant cousu, tant dépensé d'argent et de soins pour préparer la chambre de « Mademoiselle ! » Rien n'avait été épargné : des rideaux blancs aux fenêtres, des rideaux bleus au lit, une table d'oreiller dont Jacqueline, fine brodeuse, avait composé le chiffre, un verre d'eau qu'elles avaient payé un prix exorbitant et que la marchande leur avait dit venir « de Paris, » deux vases de faïence peinte portant des bouquets de reines-marguerites, et, pour milieu de cheminée, un paludier du bourg de Batz en coquillages, acheté à un colporteur de Guérande, de passage dans le Craonnais.

Marthe déclara que la chambre était ravissante, qu'elle n'en avait point de si belle, ni de si fraîche, et les deux jeunes filles, rouges de joie, le crurent, tout en faisant des signes d'incrédulité.

Après avoir admiré l'ensemble, il fallut admirer le détail. Cela prit quelque temps encore. Le père Gerbellière arriva sur ces entrefaites. Sa voix sonna dans la cuisine :

— La millière va brûler, notre demoiselle.

— Tout de suite, père Gerbellière, le temps de voir le marié du bourg de Batz.

— Ça parle toujours de mariés, ces jeunes,

Les dépôts des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> régiments de dragons, laissés provisoirement à Valenciennes et à Cambrai, seront transférés, celui du 8<sup>e</sup> régiment à Meaux et celui du 9<sup>e</sup> régiment de dragons à Provins, à la date du 5 novembre prochain.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

### Conseil Municipal de Saumur

Séance du 17 septembre.

Cette séance promettait d'être intéressante, aussi un public assez nombreux se trouvait-il réuni pour entendre la lecture du procès-verbal de la séance précédente. Les conseillers eux-mêmes avaient répondu à la convocation avec plus d'ardeur qu'en maintes autres circonstances.

Au tour de M. Combié, maire, étaient réunis vingt membres : MM. Liénard, adjoint, Peton, Coutard, Vinsonneau, Langlois, Cholet, Ploquin, Bonneau, Doussain, Galbrun, Renou, Piéron, Milon, Terrien, Rivain, Lemarinier, Delamarre, Luard, Hubert et Girandier.

Le maire prie le Conseil de nommer un secrétaire. Cet honneur est dévolu à M. Milon, qui est invité à prendre place au bureau et à donner lecture de la mémorable séance du 17 août.

Procès-verbal de la séance du 17 août.

Cette lecture à peine achevée, M. Renou demande la parole. Pour lui, l'exposé des faits est trop succinct et ce laconisme nuit à la véracité. Il fait ses réserves en ce qui le concerne, et se propose d'user du droit qu'il a de faire inscrire les paroles qu'il a prononcées ; aussi a-t-il pris soin de rédiger à l'avance son récit pour être annexé audit procès-verbal.

D'après ce conseiller, le procès-verbal contient une première inexactitude en ne signalant que neuf membres ayant voté les travaux du collège, tandis qu'ils étaient dix, savoir : MM. Poitou, Milon, Cholet, Renou, Girandier, Piéron, Goulard, Bonneau, Lemarinier et Rivain.

Les adversaires étaient, par contre : MM. Vinsonneau, maire, Terrien, Langlois, Roland et Luard.

M. Renou, jetant un regard de côté, croit remarquer une contraction nerveuse sur le visage de M. Terrien, et il l'apostrophe, à la stupefaction générale, lui reprochant de vouloir déjà l'interrompre.

M. Terrien. — Je n'ai pas ouvert la bouche ; je vous prie de me laisser tranquille. Le maire. — Messieurs, je vous en prie, veuillez éviter les personnalités.

M. Renou reprend sa lecture et rappelle le projet des travaux du collège, lequel avait été soumis à M. le Maire le matin de la réunion du Conseil et non le soir.

M. Vinsonneau. — Ce n'est pas exact. Je dénie à M. Renou le droit de parler en mon nom.

M. Renou revient à la lecture de son ma-

dit le père Gerbellière, qui ne comprit pas... Le bourg de Batz... attends donc... il me semble que j'ai connu un homme qui était des environs. Pas vrai, Francine ?

Il y avait huit ans que ce frère et cette sœur ne s'étaient vus, et ces deux cœurs simples, cinq minutes après leur réunion, cherchaient tranquillement ensemble quel était l'homme des environs du bourg de Batz que le père Gerbellière avait connu.

Marthe et les deux jeunes filles descendirent. La table était servie. Tous les convives, sauf Annette, firent honneur au dîner de Francine.

Quand on se sépara, la nuit était toute noire. Il fut convenu que le lendemain matin les filles de Francine iraient à leur journée, le père Gerbellière chez son ami le métayer du Girault, Marthe et Annette à la messe du couvent.

Il faisait grand jour, les rues étaient pleines de passants, quand le lendemain Annette sortit de chez Francine avec M<sup>lle</sup> de Seigny. Elles suivirent quelque temps les rues étroites, et arrivèrent près du couvent. La cloche sonnait l'office.

(A suivre.)

### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 19 septembre 1886.

Versements de 97 déposants (14 nouveaux) : 28,090 fr.

Remboursements, 23,286 fr. 61 c.

nuscrit : M. Terrien a nié la compétence du bureau du collège, je maintiens que ce bureau s'est tenu dans les limites de sa compétence.

Enfin, il termine en demandant au Conseil l'autorisation d'insérer au procès-verbal ce qu'il vient de lire.

Le maire reconnaît à chacun le droit de faire inscrire l'expression de sa pensée.

M. Terrien signale une autre erreur : ce n'est pas le principe des travaux qui a été admis, ce sont les travaux eux-mêmes.

M. Lemarinier proteste contre le bruit répandu dans le public que les travaux étaient commencés le 17 août.

M. Vinsonneau. — Les poutres étaient rendues, j'en ai comme preuve une déclaration écrite du fournisseur. Cela constitue bien un commencement d'exécution.

M. Lemarinier ne le comprend pas de même, et formule ainsi son raisonnement : Comment, Messieurs, j'ai le projet d'écrire un ouvrage, je fais venir chez moi une rame de papier, une boîte de plumes, un litre d'encre. Est-ce que pour cela mon ouvrage est en chantier ? Je ne le pense pas.

Aucun conseiller n'a paru comprendre ce rapprochement entre deux situations d'ordre différent, et l'honorable professeur de philosophie, en étant pour ses frais de dialectique, a conclu que M. Vinsonneau avait une poutre dans l'œil.

L'aréopage a poussé des exclamations tumultueuses, que le maire est parvenu à calmer assez promptement.

M. Terrien demande aussi sa rectification.

M. Langlois. — Mais veut-on encore diviser le Conseil ? Le récit de M. Renou est trop prolixe, la lecture a été plus longue que l'incident lui-même.

M. Vinsonneau réclame l'insertion au procès-verbal de la poutre que M. Lemarinier a découverte dans son œil.

M. Lemarinier. — C'est une plaisanterie ; je n'y tiens pas.

M. Vinsonneau. — Moi, j'y tiens.

Le maire. — De grâce, messieurs, évitons les personnalités au procès-verbal.

Sous les observations de chacun, le procès-verbal de la séance du 17 août est adopté.

Cela n'a pas été tout seul, comme on voit.

### RUE DES ÉCURIES

Le Génie militaire a fait des propositions à la Ville pour un projet de rectification d'alignement de la rue des Écuries. Cette rue, partant de la rue Beaupaire, vis-à-vis du Haras, longerait en face des écuries de l'École des propriétés privées et arriverait en droite ligne à la levée d'Enceinte par une rampe longeant le mur de M. Chambourdon et l'enclos de M<sup>lle</sup> Lehou.

Mais il y aurait lieu d'accorder un dédommagement à M. Chambourdon qui se prêterait volontiers à un arrangement amiable, si on lui faisait l'abandon de la propriété de son mur.

Sur la proposition de la commission de la voirie, le Conseil vote le déplacement de la rue des Écuries qui serait reportée du côté des propriétés Chambourdon et Lehou, et autorise le maire à traiter à l'amiable avec le Génie militaire.

### TRAVAUX DU COLLÈGE DE GARÇONS

Cette terrible question, qui a déjà agacé les conseillers au début de la séance, revient forcément sur le tapis : les travaux ont été décidés le 17 août, il faut maintenant voter le crédit.

Le maire lit le détail du devis dressé par l'architecte de la ville.

Les poutres, leur mise en place, l'enlèvement des murs et les raccords, atteignent le chiffre de 4,451 fr.

La démolition de la forge, sa reconstruction du côté du gymnase, entraîneront une dépense de 642 fr.

Soit, ensemble, environ 2,090 fr. dont il faudra déduire le rabais de l'entrepreneur : 27 0/0 ; reste 4,500 fr. à prendre sur les bonis.

— Il n'y a plus de bonis disponibles, dit M. Vinsonneau.

— Pardon, reprend M. le Maire, il y a bien encore cette somme, mais il faudra s'arrêter ; pour aujourd'hui, on peut encore voter ces 2,000 francs.

M. Coutard. — M. le Principal du collège demande toujours ; on cède, tandis que nous laissons en souffrance bien d'autres services. Ainsi, il y a l'école mutuelle qui a besoin de réparations de première nécessité. Je sais que ce que je dis et rien est la même

chose, mais je crois devoir quand même signaler les abus du collège.

Le maire. — Je suis complètement de votre avis. La Ville a fait tous les sacrifices possibles. Aujourd'hui la situation est compromise. La suite du conflit regrettable est produite par l'arrêt de constructions nouvelles en attendant les résultats qui ne font nul doute que l'Etat n'intervienne. En effet, vent est à l'enseignement technique, car la création d'écoles professionnelles, à la pelant l'attention du gouvernement sur l'installation du collège, notre ville sera choisie comme le centre d'une école professionnelle régionale. Donc, certainement avant peu, M. Rigolage aura obtenu des résultats considérables. Ainsi, messieurs, finissons-en, et votons le crédit de 2,000 fr.

— Mais, objecte M. Vinsonneau, le transfert de la forge au bout du gymnase entraînera des dérangements nuisibles aux travailleurs et aux élèves de gymnastique, et vous aurez sous peu une nouvelle demande de déplacement du gymnase.

Brigadier... — non, M. Vinsonneau — reprend M. le Maire, vous avez raison. Mais que cela ne vous tourmente pas. Une société de gymnastique se fonde à Saumur, il faudra réunir, sur un même terrain, les enfants de toutes les écoles communales de la ville, et ce terrain est tout trouvé à droite de la cour, du côté de la rue. Ce n'est pas une grosse affaire.

En dehors de cette petite dépense, le maire prend l'engagement de ne plus rien promettre, mais rien, à M. le Principal.

M. Terrien. — Pourquoi transporter la forge, si c'est une menace de nouveaux frais ?

M. Peton. — Il faut visiter les ateliers pour se rendre compte des aménagements réclamés.

M. Terrien. — Je les connais. On veut augmenter la surveillance et on la divise. Cette séparation n'est pas une nécessité. Il y a bien des ateliers où forge et ajustage se trouvent réunis dans le même local.

M. Hubert. — On sépare les forges des autres ateliers pour un plus facile entretien des outils et des machines. La forge est une cause de rouille et de dégradations.

Le maire met de nouveau le crédit aux voix.

M. Bonneau a visité, aussi lui, les ateliers du collège, et il trouve des inconvénients sérieux au projet de séparation : la surveillance sera impossible. L'honorable conseiller propose de scinder le vote en deux parties.

— Ce n'est pas possible, s'écrie M. Renou ; ces inconvénients n'existent pas. Le Conseil ne peut se déjuger ; il a voté la démolition du mur et le transport de la forge, c'est positif, et aujourd'hui on ne peut revenir sur un vote acquis !

M. Langlois. — Le vote est nul, cela contraire à la loi.

M. Piéron. — La loi ! la loi !

M. Renou. — Ce n'est pas le quart d'heure de discuter la loi. Nous accepterons la discussion quand vous voudrez.

M. Bonneau. — On n'a émis qu'un vote, la loi a été émise. Aujourd'hui, on ne peut revenir sur un vote acquis !

Le maire. — Le vote a été acquis, c'est positif, et aujourd'hui on ne peut revenir sur un vote acquis !

M. Langlois. — Le vote est nul, cela contraire à la loi.

M. Piéron. — La loi ! la loi !

M. Renou. — Ce n'est pas le quart d'heure de discuter la loi. Nous accepterons la discussion quand vous voudrez.

M. Bonneau. — On n'a émis qu'un vote, la loi a été émise. Aujourd'hui, on ne peut revenir sur un vote acquis !

Le maire. — Le vote a été acquis, c'est positif, et aujourd'hui on ne peut revenir sur un vote acquis !

M. Langlois. — Le vote est nul, cela contraire à la loi.

M. Piéron. — La loi ! la loi !

M. Renou. — Ce n'est pas le quart d'heure de discuter la loi. Nous accepterons la discussion quand vous voudrez.

M. Bonneau. — On n'a émis qu'un vote, la loi a été émise. Aujourd'hui, on ne peut revenir sur un vote acquis !

Le maire. — Le vote a été acquis, c'est positif, et aujourd'hui on ne peut revenir sur un vote acquis !

M. Langlois. — Le vote est nul, cela contraire à la loi.

M. Piéron. — La loi ! la loi !

M. Renou. — Ce n'est pas le quart d'heure de discuter la loi. Nous accepterons la discussion quand vous voudrez.

M. Bonneau. — On n'a émis qu'un vote, la loi a été émise. Aujourd'hui, on ne peut revenir sur un vote acquis !

Le maire. — Le vote a été acquis, c'est positif, et aujourd'hui on ne peut revenir sur un vote acquis !

M. Langlois. — Le vote est nul, cela contraire à la loi.

M. Piéron. — La loi ! la loi !

M. Renou. — Ce n'est pas le quart d'heure de discuter la loi. Nous accepterons la discussion quand vous voudrez.

M. Bonneau. — On n'a émis qu'un vote, la loi a été émise. Aujourd'hui, on ne peut revenir sur un vote acquis !

Le maire. — Le vote a été acquis, c'est positif, et aujourd'hui on ne peut revenir sur un vote acquis !

M. Langlois. — Le vote est nul, cela contraire à la loi.

M. Piéron. — La loi ! la loi !

M. Renou. — Ce n'est pas le quart d'heure de discuter la loi. Nous accepterons la discussion quand vous voudrez.

M. Bonneau. — On n'a émis qu'un vote, la loi a été émise. Aujourd'hui, on ne peut revenir sur un vote acquis !

Le maire. — Le vote a été acquis, c'est positif, et aujourd'hui on ne peut revenir sur un vote acquis !

M. Langlois. — Le vote est nul, cela contraire à la loi.

M. Piéron. — La loi ! la loi !

M. Renou. — Ce n'est pas le quart d'heure de discuter la loi. Nous accepterons la discussion quand vous voudrez.

M. Bonneau. — On n'a émis qu'un vote, la loi a été émise. Aujourd'hui, on ne peut revenir sur un vote acquis !

Le maire. — Le vote a été acquis, c'est positif, et aujourd'hui on ne peut revenir sur un vote acquis !

M. Langlois. — Le vote est nul, cela contraire à la loi.

M. Piéron. — La loi ! la loi !

M. Renou. — Ce n'est pas le quart d'heure de discuter la loi. Nous accepterons la discussion quand vous voudrez.

M. Bonneau. — On n'a émis qu'un vote, la loi a été émise. Aujourd'hui, on ne peut revenir sur un vote acquis !

Le maire. — Le vote a été acquis, c'est positif, et aujourd'hui on ne peut revenir sur un vote acquis !

M. Langlois. — Le vote est nul, cela contraire à la loi.

M. Piéron. — La loi ! la loi !

M. Renou. — Ce n'est pas le quart d'heure de discuter la loi. Nous accepterons la discussion quand vous voudrez.

M. Bonneau. — On n'a émis qu'un vote, la loi a été émise. Aujourd'hui, on ne peut revenir sur un vote acquis !

Le maire. — Le vote a été acquis, c'est positif, et aujourd'hui on ne peut revenir sur un vote acquis !

M. Langlois. — Le vote est nul, cela contraire à la loi.

M. Piéron. — La loi ! la loi !

M. Renou. — Ce n'est pas le quart d'heure de discuter la loi. Nous accepterons la discussion quand vous voudrez.

M. Bonneau. — On n'a émis qu'un vote, la loi a été émise. Aujourd'hui, on ne peut revenir sur un vote acquis !

Le maire. — Le vote a été acquis, c'est positif, et aujourd'hui on ne peut revenir sur un vote acquis !

M. Langlois. — Le vote est nul, cela contraire à la loi.

M. Piéron. — La loi ! la loi !

M. Renou. — Ce n'est pas le quart d'heure de discuter la loi. Nous accepterons la discussion quand vous voudrez.

M. Bonneau. — On n'a émis qu'un vote, la loi a été émise. Aujourd'hui, on ne peut revenir sur un vote acquis !

Le maire. — Le vote a été acquis, c'est positif, et aujourd'hui on ne peut revenir sur un vote acquis !

M. Langlois. — Le vote est nul, cela contraire à la loi.

M. Piéron. — La loi ! la loi !

M. Renou. — Ce n'est pas le quart d'heure de discuter la loi. Nous accepterons la discussion quand vous voudrez.

M. Bonneau. — On n'a émis qu'un vote, la loi a été émise. Aujourd'hui, on ne peut revenir sur un vote acquis !

Le maire. — Le vote a été acquis, c'est positif, et aujourd'hui on ne peut revenir sur un vote acquis !

M. Langlois. — Le vote est nul, cela contraire à la loi.

M. Piéron. — La loi ! la loi !

M. Renou. — Ce n'est pas le quart d'heure de discuter la loi. Nous accepterons la discussion quand vous voudrez.

M. Bonneau. — On n'a émis qu'un vote, la loi a été émise. Aujourd'hui, on ne peut revenir sur un vote acquis !

Le maire. — Le vote a été acquis, c'est positif, et aujourd'hui on ne peut revenir sur un vote acquis !

M. Langlois. — Le vote est nul, cela contraire à la loi.

M. Piéron. — La loi ! la loi !

M. Renou. — Ce n'est pas le quart d'heure de discuter la loi. Nous accepterons la discussion quand vous voudrez.

M. Bonneau. — On n'a émis qu'un vote, la loi a été émise. Aujourd'hui, on ne peut revenir sur un vote acquis !

Le maire. — Le vote a été acquis, c'est positif, et aujourd'hui on ne peut revenir sur un vote acquis !

M. Langlois. — Le vote est nul, cela contraire à la loi.

M. Piéron. — La loi ! la loi !

M. Renou. — Ce n'est pas le quart d'heure de discuter la loi. Nous accepterons la discussion quand vous voudrez.

M. Bonneau. — On n'a émis qu'un vote, la loi a été émise. Aujourd'hui, on ne peut revenir sur un vote acquis !

Le maire. — Le vote a été acquis, c'est positif, et aujourd'hui on ne peut revenir sur un vote acquis !

M. Langlois. — Le vote est nul, cela contraire à la loi.

M. Piéron. — La loi ! la loi !

M. Renou. — Ce n'est pas le quart d'heure de discuter la loi. Nous accepterons la discussion quand vous voudrez.

M. Bonneau. — On n'a émis qu'un vote, la loi a été émise. Aujourd'hui, on ne peut revenir sur un vote acquis !

Le maire. — Le vote a été acquis, c'est positif, et aujourd'hui on ne peut revenir sur un vote acquis !

M. Langlois. — Le vote est nul, cela contraire à la loi.

M. Piéron. — La loi ! la loi !

M. Renou. — Ce n'est pas le quart d'heure de discuter la loi. Nous accepterons la discussion quand vous voudrez.

M. Bonneau. — On n'a émis qu'un vote, la loi a été émise. Aujourd'hui, on ne peut revenir sur un vote acquis !

Le maire. — Le vote a été acquis, c'est positif, et aujourd'hui on ne peut revenir sur un vote acquis !

M. Langlois. — Le vote est nul, cela contraire à la loi.

M. Piéron. — La loi ! la loi !

M. Renou. — Ce n'est pas le quart d'heure de discuter la loi. Nous accepterons la discussion quand vous voudrez.

M. Bonneau. — On n'a émis qu'un vote, la loi a été émise. Aujourd'hui, on ne peut revenir sur un vote acquis !

Le maire. — Le vote a été acquis, c'est positif, et aujourd'hui on ne peut revenir sur un vote acquis !

M. Langlois. — Le vote est nul, cela contraire à la loi.

M. Piéron. — La loi ! la loi !</

envoyer leurs enfants aux écoles sans...  
à qui la faute si l'on a dû fonder cette...  
personnes dévouées à ces pauvres dé...  
siens aient pris sur elles de recueillir des...  
distribués aux malheureux...  
malgré les temps difficiles...  
leur liberté de cons...  
sur le papier—aux répu...  
Le Conseil vote, sans discussion, le crédit...  
à prendre sur les bonis espérés.

#### PRESBYTÈRES DE NANTILLY ET DE LA VISITATION.

Le Maire annonce au Conseil qu'il a reçu...  
demandes des fabriques de Nantilly et...  
la Visitation pour réparations aux pres...  
et églises. La demande a été trans...  
à la commission des bâtiments, et le...  
porteur, M. Cholet, conclut au rejet pur...  
simple.  
A Nantilly, la commission a cru constater...  
une grande négligence de la fabrique à en...  
tenir les bâtiments dont elle est loca...  
taire.  
A la Visitation, la cure est en bon état de...  
propreté, mais la corniche de l'église se...  
dégrade et menace d'écraser ceux qui lon...  
gent le pied des murs.  
C'est encore la fabrique qui est néglig...  
ée. Toutes ces charges incombent aux fa...  
briques, de par la loi, dit M. Combiel.

Laquelle loi, s. v. p. ?  
M. Terrien. — Les réparations deman...  
dées sont-elles locatives ou non ?  
Voilà une demande indiscrète qui échauffe...  
les oreilles de M. Combiel.  
Le maire. — Ce n'est pas la question.  
Nous n'avons pas affaire à des locataires...  
ordinaires.  
M. Terrien. — Mais les contraindrez-vous...  
à ces réparations ?  
Le maire. — Ne nous en occupons pas...  
ces édifices ne crouleront pas... Il n'y a pas...  
de danger, ils habitent dessous, et comme...  
prochainement il y aura séparation absolue...  
des intérêts de l'Eglise et de l'Etat, nous...  
en occuperons.

M. Terrien. — C'est une autre question : si...  
les édifices tombent en ruine !  
Le maire. — Mon avis est de n'avoir au...  
cune espèce de relations avec ces mauvais...  
maçons, ces locaux d'une espèce parti...  
culière. Après le vote de la séparation de...  
l'Eglise et de l'Etat, vote qui ne tardera pas...  
les hommes influents de la Chambre s'en...  
occupent sérieusement — et la Franc-ma...  
çonnerie surtout, aurait pu ajouter notre...  
voix — nous verrons ce que nous aurons...  
à dire.

Il devait savoir de bonne source, en effet...  
que, dans ce même moment, le grand Con...  
seil maçonnique, réuni en ses assises an...  
nuelles, rue Cadet, discutait la séparation...  
de l'Eglise et de l'Etat. C'est le pasteur Dide...  
qui a prononcé sur ce sujet « un remarqua...  
ble discours », disent les feuilles juives.

Or, ce que veut la Franc-Maçonnerie, le...  
gouvernement le veut. C'est à elle que nous...  
avons les violations de domicile, le croche...  
toie, la réparation de la magistrature, les...  
écoles sans prière, sans catéchisme, sans...  
sacrament, etc., etc.; c'est à elle que nous de...  
vons la séparation de l'Eglise et de l'Etat.  
Mais ce ne sera qu'une crise passagère :...  
l'Eglise en a bien vu d'autres, et elle n'en est...  
pas morte. Les persécuteurs seuls ont péri...  
victimes de leur tyrannie. Que M. M. les ré...  
publicains de nos jours se méfient surtout...  
d'eux-mêmes !

M. Combiel ne parlait donc pas à la lé...  
gèreté, et nous pensons qu'il est dans le vrai ;...  
mais nous expliquons-nous son air radieux...  
et ses paroles qu'il a prononcées : « Je vous...  
salue avec joie que ces édifices nous revien...  
nent et que nous en tirerons bon parti. »  
Ce qui veut dire en bon français : Nous...  
les mettrons en location.

Tout cela se passe de commentaires.  
M. Terrien. — Encore faudrait-il, pour...  
aujourd'hui, entretenir les toitures.  
Le maire. — C'est aux fabriques de le...  
faire.  
Les conclusions de la commission, mises...  
aux voix, sont adoptées.

#### ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DANS LES ECOLES PRIMAIRES.

Le vent est aux cours professionnels : il...  
part d'en haut et atteint M. Boisselier qui...  
réclame aussi lui un cours de modelage. Il...  
lui valoir toutes espèces de bonnes raisons...  
et à l'appui de l'inspecteur primaire, M...  
Lafont. Pour que l'enseignement soit plus

complet, mieux organisé, il faut ouvrir des...  
cours de projections, de modelage, de coupe...  
des pierres, aussi bien à l'école de la ville...  
qu'à celle des Ponts, et ses sous-maîtres...  
qui sont sortis de l'Ecole normale et sont...  
aptes à cet enseignement, réclament le mo...  
nopole de ces instructions spéciales.

Jusqu'ici il n'est pas question d'émolu...  
ments, mais on sent que cet accessoire l'em...  
portera sur le principal. Il faut congédier...  
M. Villarmé et... palper à sa place.

M. Renou fait observer que si ces diver...  
ses connaissances entrent dans le pro...  
gramme des écoles primaires, c'est à M...  
l'inspecteur de les faire appliquer et que la...  
Ville n'a rien à y voir. De cette façon, les...  
maîtres-adjoints, étant dignes et capables, en...  
seront chargés; il y aura satisfaction pour...  
tous et économie pour la Ville.

— Mais, dit M. Terrien, le modelage et...  
la coupe des pierres n'entrent pas dans le...  
programme.

Le maire. — Le programme d'il y a vingt...  
ans n'est plus celui d'aujourd'hui. Ce que...  
nous voulons faire est en honneur chez les...  
autres peuples, et a donné aux étrangers...  
leur supériorité sur les ouvriers français.

M. Terrien s'élève avec chaleur contre...  
cette opinion. — J'ai parcouru, dit-il, bien...  
des chantiers, vu à l'œuvre bien des ou...  
vriers d'autre nationalité, et ils se sont...  
toujours montrés inférieurs aux Français.  
Nos compatriotes l'emportent toujours et...  
partout.

Cet accent patriotique ne convainc pas...  
M. Combiel qui soutient que ce temps est...  
passé et qu'il ne reviendra pas. Ses paroles...  
jetent du froid dans la salle.

M. le Maire revient au conflit entre le...  
professeur spécial et les maîtres-adjoints, et...  
le Conseil opine pour laisser à l'inspecteur...  
primaire le soin de trancher la question. Si...  
le personnel de l'école mutuelle suffit sans...  
rétribution, il aura la préférence, sinon on...  
reviendra au professeur spécial, c'est-à-dire...  
à M. Villarmé.

En somme, c'est une solution qui n'en est...  
pas.

#### COMMISSAIRE DE POLICE

M. Rémond, commissaire de police, a...  
fait une demande au Conseil pour qu'il vou...  
lût bien donner un avis favorable à son élé...  
vation sur place à la 2<sup>e</sup> classe de son em...  
ploi.

Le Conseil a déjà voté la moitié du trai...  
tement de cette élévation de classe en pré...  
vision de cet avancement, et lui est très fa...  
vorable; mais il rappelle que c'est toujours...  
sous réserve expresse que cette faveur est...  
essentiellement personnelle à M. Rémond...  
et que, s'il venait à être déplacé, son suc...  
cesseur serait de 3<sup>e</sup> classe.

#### BOIS DE CHAUFFAGE

Le maire rappelle au Conseil qu'à diver...  
ses reprises l'administration a tenté du...  
mode d'adjudication pour la fourniture du...  
chauffage de tous les services municipaux ;...  
que les essais ont toujours été sans résultat...  
et qu'elle avait dû traiter à l'amiable.

Le maire demande à être autorisé à opé...  
rer de la même façon avec le marchand de...  
bois qui offrirait les meilleures conditions.

Cette autorisation est accordée sans ob...  
servation.

#### AFFAIRES DIVERSES

Le maire soumet ensuite au Conseil...  
diverses affaires :

Une pétition de M<sup>me</sup> Chavrelange, veuve...  
de l'ancien brigadier de police, laquelle...  
demande au Conseil de vouloir bien lui con...  
tinuer la pension servie par la Ville à son...  
mari.

Sur la proposition du maire, le Conseil...  
vote 290 fr. 40 à cette veuve.

Le Conseil accepte un legs de 20,000 fr.,...  
legs attribué par testament de M. Chauvet...  
aux établissements hospitaliers.

Sur le rapport du maire, le Conseil vote...  
une retraite de 687 fr. 30 au sieur Juteau...  
receveur du bureau d'octroi de l'Abattoir ; le...  
sieur Juteau est dans un état de santé qui...  
ne lui permet plus de continuer son service.

Le sieur Rusault, garde-éclusier sur le...  
canal de la Dive, a présenté une pétition...  
pour obtenir, en faveur de son fils, une...  
demi-bourse au collège de Saumur.

Les certificats du jeune homme sont des...  
meilleurs, mais il n'y a pas de bourse dis...  
ponible en ce moment; tout le crédit est ab...  
sorbé. En outre, l'enfant n'est pas de Saumur.  
Le Conseil regrette de ne pouvoir accepter...  
la demande pour cette année.

Avant de lever la séance, M. Combiel de...  
mande si quelqu'un a des observations à...  
présenter.

M. Langlois signale des travaux exécutés...  
place de la Bilange par M. Liverani à une...  
maison frappée d'alignement.

Le maire, qui était absent, pense que la...  
commission a dû être saisie de la chose.

M. Cholet dit timidement qu'il y avait lieu...  
d'autoriser l'exécution de ces travaux.

M. Terrien constate que c'est une mau...  
vaise méthode.

— En effet, ajoute M. Langlois, avec ce...  
système on n'arrivera jamais à rectifier des...  
alignements, on ne commencera jamais.

Il rappelle ce qui s'est passé place Saint...  
Pierre pour les magasins du Printemps.

Le maire, semblant craindre que le débat...  
ne se prolongeât plus qu'il ne lui convenait...  
s'est hâté de déclarer que, puisque l'auto...  
risation avait été donnée, il n'y avait pas...  
lieu d'y revenir.

La séance a été levée sur cette dernière...  
parole, mais il est resté dans l'esprit du...  
plus grand nombre que c'est tout juste si...  
l'autorisation avait été accordée.

#### AFFAIRE EPERON

La Lanterne a reçu la lettre suivante de...  
M. Combiel :

« Paris, le 19 septembre 1886.

» Monsieur le directeur du journal la...  
Lanterne,

» J'apprends par votre journal l'incident...  
scandaleux qu'un voyageur de ma maison...  
M. Charles Eperon, a provoqué à l'hôtel de...  
France, à Saint-Quentin.

» Je vous serai reconnaissant d'annoncer...  
que j'ai immédiatement congédié ce voya...  
geur et que je voudrais connaître l'officier...  
qui l'a justement châtié, pour lui adresser...  
mes félicitations.

» Agréer l'assurance de ma considération...  
distinguée.

» J. COMBIEL,  
» Distillateur, maire de Saumur. »

Hier, un jeune prisonnier de la maison...  
de Saumur, chargé de balayer la rue, a cru...  
habile de profiter de ce moment pour jouer...  
des jambes et échapper à la surveillance du...  
gardien. Mal lui en prit : il n'a pas tardé...  
à être repincé, mais il a opposé une vive...  
résistance et il a fallu le concours d'un...  
habitant de la rue Duplessis-Mornay pour...  
s'en rendre maître et le réintégrer dans la prison.

VARENNES-SOUS-MONTMOREAU. — Un ter...  
rible accident est arrivé l'avant-dernière...  
nuit près de la gare de Varennes-sous-Mont...  
moreau. Le sieur Maistreau, âgé de 32 ans...  
avait été placé de garde sur la ligne à 1,800...  
mètres, à un point où la voie est en répa...  
ration. S'est-il endormi et aura-t-il voulu...  
traverser, un train étant trop proche? Nul...  
ne le sait. Mais, hier matin, on a ramassé...  
sur les rails son corps horriblement mutilé.

L'infortuné garde-barrière laisse une...  
veuve dans une profonde douleur et un...  
enfant en bas âge.

#### LES DEUX SOLDATS NOYÉS

On écrit de Montmoreau, le 19 septembre...  
les lignes suivantes donnant quelques nou...  
veaux détails sur l'accident que nous avons...  
rapporté hier :

« Aujourd'hui dimanche, trois soldats de...  
la garnison de Fontevault étaient allés se...  
baigner dans la Vienne, à Saint-Germain.  
Au bout de quelques minutes, deux ont dis...  
paru dans un endroit assez profond. Le...  
troisième, qui ne savait pas suffisamment...  
nager, n'a pu leur porter secours. Il s'est...  
empressé de prévenir les habitants du voi...  
sinage. Les corps des deux victimes, com...  
plètement asphyxiés, n'ont pu être retrou...  
vés qu'au bout d'un certain temps.

» L'endroit où cet accident est arrivé est...  
peu éloigné de celui où deux colons de...  
Fontevault se sont noyés l'année der...  
nière. »

#### LE DÉPART DES RÉSERVISTES

Angers. — Samedi matin, vers neuf heures...  
et demie, le 435<sup>e</sup> de ligne, revenant des ma...  
nœuvres, est rentré à Angers.

Nos soldats, quoique harassés et couverts...  
de poussière, avaient une bonne tenue.

Dimanche, les réservistes du 435<sup>e</sup> ont ver...  
sé (terme militaire) leurs armes et leurs effets...  
d'uniforme aux magasins, et ont repris leurs...  
vêtements civils. On les a tenus ensuite, di...  
manche et hier lundi, à la caserne, occupés...  
à diverses corvées, comme de compléter la ba...  
terie de cuisine et autres fourbis. Hier, à 5...  
heures du soir, ils ont été libérés. Nous ne

croions rien dire de contraire au patrio...  
tisme le plus pur, en constatant qu'ils étaient...  
contents de cette dernière manœuvre, qui a...  
été exécutée avec entrain.

Tours. — Les réservistes ont terminé leur...  
période d'exercices. Hier matin, les déla...  
chements ont été, comme à l'arrivée, re...  
conduits aux gares, tambours et musique...  
en tête, dit la *Petite France*.

Le défilé de ces hommes portant des va...  
lises, des malles, des paquets de toute sorte...  
ne manquait pas de pittoresque.

Les figures étaient joyeuses; car on a...  
beau accepter patriotiquement ses devoirs...  
militaires, il est toujours agréable de ren...  
trer dans ses foyers après un long mois...  
d'absence. Le départ s'est effectué gaiement.

Poitiers. — Hier, dans la journée, il a été...  
procédé au désarmement des réservistes et...  
aujourd'hui mardi, leur période de mobili...  
sation étant terminée, chacun d'eux sera...  
rendu à ses occupations.

#### LA NOUVELLE DUGAZON DU THÉÂTRE.

M<sup>lle</sup> L. Guilbert, première dugazon, enga...  
gée pour la prochaine saison théâtrale, s'est...  
fait entendre samedi soir à Angers pour la...  
première fois.

Le choix de notre nouveau directeur, M...  
Neveu, semble être des plus heureux. M<sup>lle</sup>...  
Guilbert a chanté d'une façon ravissante l'air...  
du *Rossignol des Noces*, de Massé, et celui...  
de *Faust*, de Gounod. Pour ce dernier mor...  
ceau surtout, elle a recueilli de nombreux...  
applaudissements, et, des bis ayant été lan...  
cés, elle en profita pour revenir en scène...  
jouer un passage du *Petit-Duc*, dans lequel...  
elle a montré un réel talent de première...  
chanteuse d'opérette.

Sa voix, peut-être un peu faible, est pure...  
mélodieuse et bien vocalisée.

On espère que M<sup>lle</sup> L. Guilbert cueillera à...  
Angers les mêmes lauriers que M<sup>lle</sup> de Vita...  
qui nous a laissés de si bons souvenirs.

SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL. — Dimanche...  
dernier, les époux Amirault, tailleur d'ha...  
bits à Saint-Nicolas, qui avaient fait chauf...  
fer une cafetière de lait sans doute pour le...  
repas de leur enfant, avait déposé cette ca...  
fetière toute bouillante sur une table, sans...  
prévoir que leur petite fillette âgée de 18...  
mois, déjà grande, pourrait l'atteindre. Pen...  
dant que l'attention de ses parents était dé...  
tournée, l'enfant saisit tout à coup la ca...  
fetière qui se renversa. Le lait bouillant se...  
répandit sur le visage, l'estomac et le ventre...  
de la pauvre petite, qui fut cruellement brûlée.  
Elle est morte deux jours après dans des...  
souffrances horribles.

LES ORAGES. — Dans la journée du 17...  
septembre, un orage s'est abattu sur les...  
communes de Muides et Nouan-sur-Loire...  
(Loir-et-Cher). La grêle a détruit environ le...  
tiers de la récolte.

Les dégâts sont évalués pour Muides à...  
55,000 fr., et pour Nouan-sur-Loire, à...  
20,000 fr.

#### Avis mortuaire.

Les amis et connaissances de M. JOSEPH-...  
NOËL-PIERRE DENIEAU, notaire honoraire...  
qui, par oubli, n'aurait pas reçu de lettre...  
d'invitation à son convoi funèbre, sont priés...  
de se joindre au deuil qui se réunira à la...  
maison mortuaire, à la Martinière, com...  
mune d'Allonnes, jeudi 23 courant, à 40...  
heures du matin.

Le service sera célébré le mardi 28 sep...  
tembre, à 10 h., dans l'église d'Allonnes.

Nous recommandons tout particulière...  
ment à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches*...  
préparées spécialement pour la conservation...  
des fruits et la fabrication des liqueurs...  
et vendues 4 fr. 30 le litre; qualité supérieure...  
4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-...  
Jean, Saumur.

UNE FAMILLE QUI NE VEUT PAS ÊTRE INGRATE...  
CHÉNIMÉNIL PAR DOCELLES (VOSGES). — « Je serais...  
ingrat si je ne rendais pas témoignage à l'efficacité...  
incontestable de vos bonnes Pilules suisses à 1 fr. 50 ;...  
elles m'ont rétabli ainsi que beaucoup d'autres de...  
ma famille; nous souffrions de maux de reins...  
maux de ventre et d'estomac, manque d'appé...  
tit, etc.; par l'usage de vos Pilules suisses, tous nos...  
maux sont partis comme par enchantement. J'au...  
torise M. Hartzog, pharmacien, 28, rue de Grata...  
mont, à Paris, à publier ma lettre. J. B. HUALIN. »  
Légalisation de la signature par M. le maire de...  
Chéniménil.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> RONDEAU, avoué-li-  
cencié à Cholet, et de M<sup>e</sup> BOURDAIS,  
notaire à Gennes (Maine-et-Loire).

**VENTE SUR LICITATION**  
Entre majeure et mineure.

En 14 lots, qui pourront être réunis, avec  
admission d'étrangers,

**DE DIVERS**  
**Immeubles**

CONSISTANT EN :

**Terres, Vignes et Bois taillis**  
Situés communes de St-Georges-  
des-Sept-Voies et de Gennes.

L'adjudication aura lieu le **Dimanche**  
**10 Octobre 1886**, à deux heures  
de l'après-midi, à Saint-Pierre-en-  
Vaux, commune de Saint-Georges-  
des-Sept-Voies (canton de Gennes);  
chez M. Baudriller, par le ministère  
de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement con-  
tradictoirement rendu par le Tribunal  
civil de première instance de Cholet,  
le neuf juillet mil huit cent quatre-  
vingt-six, enregistré et signifié;

Et aux requête, poursuite et dili-  
gence de :

M<sup>me</sup> Louise-Ernestine Mahé, épouse  
de M. Aristide Hublin, négociant, et  
ce dernier pour assister et autoriser  
ladite dame, demeurant ensemble à  
Chemillé,

Demandeurs, ayant pour avoué M<sup>e</sup>  
RONDEAU, demeurant à Cholet, place  
Travot;

En présence de :

M. Henri Saussereau, négociant,  
demeurant à Chemillé,

« Au nom et comme tuteur datif de  
» M<sup>lle</sup> Marie-Louise Mahé, mineure,  
» issue du mariage de M. René Mahé  
» avec la dame Louise-Joséphine La-  
» boureau, tous deux décédés, nom-  
» mé à cette fonction par délibéra-  
» tion du conseil de famille de ladite  
» mineure, en date du onze février  
» mil huit cent quatre-vingt-six, en-  
» registrée, »

Défendeur, ayant pour avoué M<sup>e</sup> LE-  
BOUCHER, demeurant à Cholet, rue  
Saint-Martin;

Et encore en présence de :

M. Louis Laboureau, propriétaire et  
marchand de porcs, demeurant à  
Saint-Georges-des-Sept-Voies,

« Au nom et comme subrogé-tu-  
» teur de la mineure Marie-Louise  
» Mahé, sus-nommée, nommé à cette  
» fonction par délibération du conseil  
» de famille de ladite mineure, en  
» date du quatorze juin mil huit cent  
» quatre-vingt-trois, enregistrée, »

Il sera, le dimanche dix octobre  
mil huit cent quatre-vingt-six, à deux  
heures de l'après-midi, à Saint-  
Pierre-en-Vaux, commune de Saint-  
Georges-des-Sept-Voies, chez M.  
Baudriller, par le ministère de M<sup>e</sup>  
BOURDAIS, notaire à Gennes, commis  
à cet effet par le jugement précité,  
Procédé à la vente sur licitation,  
aux enchères publiques, des immen-  
bles dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION**

Commune de Saint-Georges-des-  
Sept-Voies.

1<sup>er</sup> Lot.

Le Clos de Veaux, terre, joignant  
au nord un chemin, au sud M. Blain,  
au levant acquéreur de M. de Fontenay  
et au couchant un sentier; contena-  
nt neuf ares quatre-vingt-dix centi-  
aires.

Sur la mise à prix de cent  
trente-deux francs; ci. . . . . 132

2<sup>e</sup> Lot.

Les Claires, vigne, joignant  
au nord M. Baudriller, au sud  
M. Sigogne, au levant M. Charpy  
et au couchant un chemin;  
contenant six ares soixante centi-  
aires.

Sur la mise à prix de cent  
trente-deux francs; ci. . . . . 132

3<sup>e</sup> Lot.

La Fondrière, bois, joignant  
au nord Gaschet, au sud Lau-  
riou, au levant enfants Labou-  
reau et au couchant Baudriller;  
contenant huit ares vingt centi-  
aires.

Sur la mise à prix de soixante  
francs; ci. . . . . 60

4<sup>e</sup> Lot.

Les Boulangers, vigne, joi-  
gnant au nord M. Renou, au  
levant M. du Landreau, au sud  
M. Chevalier, au couchant ac-  
quéreur de M. Chauviré, portée  
au plan cadastral section G, nu-

A reporter. . . . . 324

Report. . . . . 324

méro 1103; contenant six ares  
cinquante-six centièmes.

Sur la mise à prix de cent  
trente-deux francs; ci. . . . . 132

5<sup>e</sup> Lot.

La Fosse-Jambotte, terre et  
mare, joignant au nord M. Baud-  
din, au levant MM. Grégoire et  
Brisset, au sud la ferme-école  
de Saint-Georges et au cou-  
chant un chemin, section G,  
numéro 665; contenant quar-  
ante-quatre ares soixante-dix  
centièmes.

Sur la mise à prix de six cent  
soixante-dix francs; ci. . . . . 670

6<sup>e</sup> Lot.

La Garenne, bois, joignant  
au nord M. Chauveau, au sud  
Gaschet et au levant M. Esnault,  
Laboureau, section G, numéro  
1234, contenant dix-sept ares.

Sur la mise à prix de trente-  
quatre francs; ci. . . . . 34

7<sup>e</sup> Lot.

Les Sourdélières, terre, joi-  
gnant au nord M. Blin, au levant  
M. Tremblay, au sud M. Lalle-  
mand et au couchant M. Rocher,  
section G, numéro 181; conte-  
nant deux ares dix centièmes.

Sur la mise à prix de cin-  
quante-quatre francs; ci. . . . . 54

8<sup>e</sup> Lot.

Derrière l'Eglise de Vaux,  
bois taillis, joignant au nord  
M. Gaschet, au levant M. Chau-  
nay, au sud M. Laboureau et au  
couchant M. Blain, section G,  
numéro 93; contenant huit ares  
quatre-vingt-dix centièmes.

Sur la mise à prix de cin-  
quante-quatre francs; ci. . . . . 54

9<sup>e</sup> Lot.

La Terre-Rouge, bois taillis,  
joignant au nord M. Bonneau,  
au levant et au sud M. Gaschet,  
au couchant un chemin, sec-  
tion G, numéros 40 et 41; con-  
tenant quarante ares quatre-  
vingt centièmes.

Sur la mise à prix de deux  
cent soixante-dix francs; ci. . . . . 270

10<sup>e</sup> Lot.

Le Clos Chartron, vigne, joi-  
gnant au nord M. Triolet, au  
levant M. Grégoire, au sud M.  
Lourieu et au couchant M. Aron-  
deau; contenant trois ares.

Sur la mise à prix de cin-  
quante-quatre francs; ci. . . . . 54

Commune de Gennes.

11<sup>e</sup> Lot.

La Picharderie, terre, joi-  
gnant au nord un chemin, au  
levant M. Esnault, au sud la  
route de Grézillé à Gennes et  
au couchant M. Lallemand, sec-  
tion G, numéro 2348; contena-  
nt un hectare vingt-six ares  
quatre-vingt centièmes.

Sur la mise à prix de trois  
mille francs; ci. . . . . 3.000

12<sup>e</sup> Lot.

La Pièce de la Croix de la  
Pointe, terre, joignant au nord  
M. Bousseau, au levant M. Chou-  
nier, au sud M. Carré et au cou-  
chant un chemin, section F,  
numéro 237; contenant dix-huit  
ares quatre-vingt-dix centièmes.

Sur la mise à prix de deux  
cent quarante francs; ci. . . . . 240

13<sup>e</sup> Lot.

La Vigne Héryoules-Grol-  
lières, joignant au nord un che-  
min, au sud M. Saussereau et  
au couchant M. Rocher, sec-  
tion G, numéro 2527; conte-  
nant six ares soixante centièmes.

Sur la mise à prix de cent  
francs; ci. . . . . 100

14<sup>e</sup> Lot.

La Butte des Moulins, vigne  
et terre, joignant au nord M.  
Laboureau, au levant M. Buf-  
fard, au sud et au couchant M.  
Bedon, section G, numéro 2873;  
contenant onze ares quatre-  
vingt-quinze centièmes.

Sur la mise à prix de cent  
soixante-sept francs; ci. . . . . 167

Total des mises à prix: Cinq  
mille quatre-vingt-dix-neuf  
francs; ci. . . . . 5.099

S'adresser, pour les renseigne-  
ments, à :

1<sup>er</sup> M<sup>e</sup> RONDEAU, avoué poursui-  
vant;  
2<sup>e</sup> M<sup>e</sup> LÉBOUCHER, avoué collici-  
tant;  
3<sup>e</sup> M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire, dépositaire  
du cahier des charges.

Fait et rédigé à Cholet, le 13 sep-  
tembre mil huit cent quatre-vingt-six.

A. RONDEAU.

Enregistré à Cholet, le dix-sept sep-  
tembre mil huit cent quatre-vingt-six,  
folio 66, case 7.

Reçu un franc quatre-vingt-huit  
centimes, décimes compris.

BAJON.

Etude de M<sup>e</sup> CAILLEAU, notaire  
à Longué.

**A VENDRE**

Par adjudication amiable,

En l'étude de M<sup>e</sup> CAILLEAU, le JEUDI  
21 OCTOBRE 1886, à une heure  
après midi,

**UNE BELLE MAISON**

Entre cour et jardin.

Sise à Longué, rue de la Loi

Occupée par M. Saussereau,  
marchand de vins.

Mise à prix : 15,000 fr.

Faculté de traiter avant l'adju-  
dication.

On vendrait, avec la maison, fonds  
et matériel de marchand de vins.

Position avantageuse.

S'adresser audit M<sup>e</sup> CAILLEAU.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Le dimanche 17 octobre, à deux heures  
après midi, au château de Brézé,

**520 BEAUX PEUPLIERS**

Divisés en deux lots,

Ci-après désignés.

Premier Lot. — 220

114 pieds, situés sur l'ancienne  
chaussée d'Asnières.

106 pieds, situés le long du chenal,  
au Pont-de-la-Rivière.

Deuxième Lot. — 300

91 pieds, situés sur la pièce du  
Gué-Vilain, ferme de Belle-Chasse.

159 pieds, situés dans les marais  
de Belle-Chasse.

50 pieds, situés sur les pièces de  
Belle-Chasse.

S'adresser, pour visiter ces diffé-  
rentes ventes, aux gardes de la terre  
de Brézé, et, pour traiter, le jour de  
la vente, à M. VOLLAND, régisseur du  
château de Brézé. (653)

**A VENDRE**

Ou à Louer

DE SUITE

**MAISON PIERRE-LIZÉ**

Située à Saumur, quartier de Nantilly.

Cette maison comprend : jardin,  
remise, écurie et cour.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAU-  
TIER, notaire à Saumur. (639)

Etude de M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire  
au Puy-Notre-Dame.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT

**UNE MAISON**

Avec Remise et Écurie,

A Saumur, Grand' Rue, 12.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> LECOY,  
avoué, ou à M. LANGLOIS, expert à  
Saumur. (489)

**A LOUÉ**

PRÉSENTEMENT

**PORTION DE MAISON**

Au premier étage,

Située rue Haute-Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 5,  
Composée de trois chambres à cou-  
cher, d'une salle à manger et d'une  
cuisine.

S'adresser à l'Orphelinat Saint-Jo-  
seph, rue Haute-Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 3.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1887,

**MAISON**

Occupée par M. Liverani, chapelier,  
rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, phar-  
macien, 11 et 13, même rue.

Etude de M<sup>e</sup> MARCOMBRE, huissier  
à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**266 PIEDS D'ARBRES**

Complantés sur la ferme de

l'île Trotouin,

Située en face le bourg et  
commune de Dampierre.

Pour plus amples renseignements,  
voir les affiches, et s'adresser audit  
M<sup>e</sup> MARCOMBRE. (617)

Etude de M<sup>e</sup> BENAERDEAU, notaire  
à Vernouil.

**A VENDRE A L'AMIABLE**

UNE

**BELLE MAISON**

D'HABITATION

Au bourg de Vernouil,

Composée de : salon, salle à manger,  
autre petite salle à manger et trois  
chambres, cuisine, le tout au rez-de-  
chaussée; cinq chambres hautes, le  
tout plafonné et en bon état; trois  
caves, écurie, remise, cours et jar-  
dins, le tout contenant environ 16  
ares.

Cette maison présente toutes les  
commodités possibles.

S'adresser, pour tous renseigne-  
ments et pour traiter, à M<sup>e</sup> BENAERDEAU,  
notaire à Vernouil, chargé de pouvoirs.

**A VENDRE OU A LOUER**

PRÉSENTEMENT

**UNE MAISON**

Parfaitement logeable et en bon état,

Au bourg de Parçay, canton de Noyant,

Composée de sept chambres, gre-  
niers, cave, buanderie, écurie, remise,  
cour et jardin, le tout contenant en-  
viron 18 ares.

S'adresser, pour tous renseigne-  
ments et pour traiter, à M. VERNEAU,  
ancien notaire à Vernouil. (633)

**A VENDRE**

GRAND CHOIX

**D'OBJETS MOBILIERS**

De toute sorte.

Prix avantageux.

S'adresser rue de Visitation, 16.

**A GÉDER**

**PÂTISSERIE**

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

**ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÉBRES**

**RUÈCHE**

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

**Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille**

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste,  
pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

**SANS PALAIS NI CROCHETS**

**DENTS**

**Léon A. Fresco**

Chirurgien-Dentiste

**68, QUAI DE LIMOGES**

**SAUMUR**

Extraction, Aurification - Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.

Certifié par l'imprimeur soussigné.